

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014

D 2014	F	34
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	78 dossiers 1 et 2 - 77 - dossiers 3 – 76 dossier 4 – 75 dossiers 5 et 6 - 74 dossiers 7 et 8 – 73 du dossier 9 – 72 dossier 10 - 71 dossier 11 – 67 dossier 12 – 61 du dossier 13 au dossier 52	
Votants	81 dossiers 1 et 2 – 83 dossiers 3 et 4 - 81 dossiers 5 et 6 - 81 dossiers 7 et 8 – 80 dossier 9 – 78 dossier 10 – 77 dossier 11 – 74 dossier 12 - 67 du dossier 13 au dossier 52	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, également convoqué le **19/09/2014** s'est réuni à la salle Polyvalente de CLAIRAC, en séance publique, sous la présidence de **Daniel BENQUET**.

Etaient présents

Agmé
Beaupuy	Maryse HERVÉ (jusqu'au dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ jusqu'au dossier 11
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
Calonges	François NÉRAUD
Castelnau Sur Gupie	Alexandre FRESCHI
Caubon Sur Sauveur	Catherine BERNARD
Caumont Sur Garonne	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
Clairac	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
Cocumont	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
Couthures Sur Garonne	Jean-Michel MOREAU
Escassefort	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
Fauguerolles	Maryline DE PARSCAU (jusqu'au dossier 3) – Emmanuel MORIZET (+ Pouvoir Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4) jusqu'au dossier 9
Fauillet	Gilbert DUFOURG – Michel NAU jusqu'au dossier 10
Fourques Sur Garonne	Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Joël HOCQUELET à compter du dossier 3) – Josette PATISSOU
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU
Gontaud de Nogaret	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
Grateloup Saint Gayrand	Alain PRÉDOUR (+ Pouvoir de Eric BOUCHAUD)
Jusix	Michel GUIGNAN
Lafitte Sur Lot	Patricia GAVA (jusqu'au dossier 11) - Maryse VULLIAMY
Lagruère	Guy PÉREUIL
Lagupie	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
Le Mas d'Agenais	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier 8) - Francis DUTHIL
Longueville	Guy FARBOS
Marcellus	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
Marmande	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3 et jusqu'au dossier 11) – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier n° 2) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 2) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 6) – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Didier DUTHEIL) – Anne MAHIEU (+ Pouvoir Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3) – Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 7) – Sylvie GENEAU-DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 12) – Laurence VALAY (jusqu'au dossier 12)
Mauvezin/Gupie	Daniel BORDENEUVE
Meilhan sur Garonne	Yannick LAURENT (+ pouvoir Régine POVÉDA) jusqu'au dossier 4
Montpouillan	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
Puymiclan	Michel FEYRY
Saint Avit	Michel COUZIGOU
Saint Barthélémy d'Agenais	M. Gaëtan MALANGE
Saint Martin Petit
Saint Pardoux du Breuil	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 11) – Nicolas MINER (+pouvoir de Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12)
Saint Sauveur de Meilhan	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 12)
Sainte Bazeille	Gilles LAGAÛZÈRE –Christine VOINOT – Philippe RIGAL (à compter du dossier 3)
Samazan	Serge LAGROLLET –Bernard MONPOUILLAN
Sénéstis	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 12
Seyches	Isabelle CÉSA – André CORIOU
Taillebourg	Jean-Pierre VACQUÉ
Tonneins	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
Varès	Jacky TROUVÉ – Gérard MARTET
Villeton	Jean GUIRAUD
Virazeil	Christophe COURREGELONGUE (jusqu'au dossier n° 2) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ Pouvoir de Christophe COURREGELONGUE à compter du dossier 3) jusqu'au dossier 12

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN – Guy IANOTTO – Martine CALZAVARA du dossier 1 au dossier 2 et à compter du dossier 12 – Didier DUTHEIL - Bernard MANIER – Régine POVÉDA – Marie-France BONNEAU – Philippe RIGAL jusqu’au dossier 2 – Jacques BRO – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Joël HOCQUELET à compter du dossier 3 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3 - Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4 - Yannick LAURENT à compter du dossier 5 – Josette JACQUET à compter du dossier 7- Sylvie BARBE à compter du dossier 9 – Emmanuel MORIZET à compter du dossier 10 - Michel NAU à compter du dossier 10 – Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 12 – Maryse HERVÉ à compter du dossier 12 – Patricia GAVA à compter du dossier 12 - Laurence VALAY à compter du dossier 12 – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compte du dossier 12 - Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12 – Caroline DELRIEU GILLET à compter du dossier 12
<u>Pouvoir de</u>	Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN –Régine POVÉDA à Yannick LAURENT – Eric BOUCHAUD à Alain PRÉDOUR - Charles CILLIERES à Anne MAHIEU à compter du dossier 3 – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT à compter du dossier 3 - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET à compter du dossier 3 – Maryline DE PARSCAU à Emmanuel MORIZET à compter du dossier 4 et jusqu’au dossier 9 – Josette JACQUET à Jean-Pierre MARCHAND à compter du dossier 7 – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER à compter du dossier 12
<u>Secrétaire de Séance</u>	M. Jean-Claude DERC

Dossier n°37 -

ECO-QUARTIER MONTPLAISIR A SAINTE BAZEILLE SERVITUDE DE PASSAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la réalisation par Val de Garonne Agglomération d’un éco-quartier.– lieu-dit Montplaisir à SAINTE BAZEILLE,

Considérant qu’il s’avère non seulement économiquement et écologiquement pertinent, mais également possible techniquement de raccorder l’alimentation du réseau goutte à goutte de l’éco-quartier au réseau d’irrigation du lac de Marcachaud.

A cet effet, il conviendrait de faire passer une canalisation PVC sous les parcelles AN 0086 et AN 0412, appartenant respectivement à Madame GOUJON Claudine et à Monsieur JADAS Christian (cf. plan ci-joint), en y réalisant une tranchée d’environ 400 mètres de longueur.

Il appartient donc à Val de Garonne Agglomération d’obtenir des propriétaires concernés par ce passage de canalisation, une servitude qui permette l’implantation et l’entretien d’une canalisation appartenant à VGA sous leur propriété.

Les fonds servants appartiennent à Madame GOUJON et Monsieur JADAS.

Le fonds dominant est l’éco-quartier communautaire de Val de Garonne Agglomération qui sera relié par la canalisation, selon le plan précité.

Madame GOUJON et Monsieur JADAS Christian se sont d’ores et déjà engagés cet été à délivrer une servitude à Val de Garonne Agglomération au moyen d’un engagement de constitution de servitude.

Cet engagement de constitution de servitude a également permis l’installation anticipée de la canalisation reliant le réseau d’irrigation du lac de Marcachaud à l’éco-quartier de Montplaisir sous les parcelles cadastrées AN 0086 et AN0412.

La servitude, dont l'établissement est confié à Maître ORIFELLI, poursuit les objectifs suivants :

- Régulariser l'engagement précité,
- autoriser à Val de Garonne Agglomération et à ses préposés l'accès pour Val de Garonne Agglomération et ses préposés pour toute opération d'entretien ou de réparation de ladite canalisation, sous réserve d'accord préalable du propriétaire.

Il convient de préciser que la servitude est consentie à titre gratuit et que, si quelque incident survenait dans l'exercice de cette servitude, mettant en péril le fonds servant, Val de Garonne Agglomération prendrait à sa charge les frais de remise en état consécutifs sous réserve qu'il soit avéré de manière certaine que les dommages évoqués soient bien la résultante directe de cette servitude.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide Le projet de servitude de passage d'une canalisation PVC sous les parcelles AN 0086 et AN 0412, appartenant respectivement à Madame GOUJON Claudine et à Monsieur JADAS Christian visant à raccorder l'alimentation du réseau goutte à goutte de l'éco-quartier au réseau d'irrigation du lac de Marcachaud,

Précise que cette servitude **gratuite** permettra à Val de Garonne Agglomération à ses préposés d'accéder à la canalisation pour toute opération d'entretien ou de réparation de ladite canalisation, sous réserve d'accord préalable du propriétaire.

Prend acte que le notaire chargé de ce dossier est Maître ORIFELLI

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	67	
<i>Pour</i>	67	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage

Le 1/10/2014

Notification

Le

Fait à Marmande, le 25/09/2014

Pour Le Président de Val de Garonne Agglomération empêché,
Le 1^{er} Vice Président

M. Dante RINAUDO